

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

DEMANDE D'AFFILIATION/ REAFFILIATION

Homologué le :	LIGUE :	Saison :
Sous le N° _ _ _		
	Date d'Arrivée à la Ligue	
TITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscu	iles)	
1CC MANIX	nn	- 18
ASC MININ	VV	71,
Siège Social Ecole 15 MZ	ode To	rédiavage
Le Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercic	ce) et motif de l'interruption :	9
Pratique Sportive : Volley-Ball A Beach Volley		
Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les Départemental	s correspondances de la FSVB,	de la Ligue Régionale et du Comité
Téléphone: 776302/836 Adresse mail officiel du Club (obligatoire): mank TERRAINS TEVRAIN Y VULTA FONC COULEURS DU CLUB: ROUGE	Tionnel SA BLANC	No fer
Le présent formulaire doit être envoyé en double exen par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de l	[HT-18] [HENDEN HELDER STEIN HELDER STEIN HELDER	
S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindr Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive d		
Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une sa	ison, doit faire une demande d'	affiliation.
Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, existence juridique.		à nouveau les pièces attestant de son
Avis motivé de la Ligue :		
Date de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directe	eur :	Cachet de la Ligue
Signature du Président de la Ligue		

Le Club	10
A été déclaré à la Préfecture de :	nistere de 0/ Interieux
1c 04/03/1986	N° 5/73/JAGAT
16 09 100 / 1000	N° SITS/WAGAI
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DU CI	T TID (1)
Président: Malie 2	om, Prénoms, Profession et Adresse)
Amadou	
Vice-Présidents: Mahmoud	Dione Agent Administratif
	ane Kane Beent de Vévelopueme
M UI	Disco Co h lo
Trésorier Général:	u stanara complable
	Si le Club est multi-sportif
	LA SECTION VOLLEY-BALL DU CLUB (1)
Président: 10mSVZ Vice-Présidents: 150	Amason Saliph BA
Secrétaire Général : Malic2	59) 11.
Trésorier Général :	NJWA DIA
section d'un club multi-sportif, doivent obliga	iquant que le Volley-Ball/Beach Volley et les membres du Bureau d'une atoirement être licenciés à la FSVB (Article 7 des Statuts). les déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif emble des Statuts et Règlements de la F.S.V.B.
	ATTESTATION
Le soussigné s'engage sur l'honneur à :	
faire licencier auprès de la FSVB les me	embres adhérents du Club (Article 7 des Statuts Fédéraux)
faire respecter les règles et procédures re Généraux de la FSVB.	égissant la création et le renouvellement des licences définies dans les Règlement
	CIII allala
	Fait à: Gredianaire le : 28/03/2023
CACHET DE	Nom et Qualité: Melick Sy Prenden
LA LIGUE	nomer guille. There is no henden
	Cachet du Club SIGNATURE
	MANKO
	- 1 mino
	ON IE IT X
	V DRESIDEN W
	(*\r" /=/